



PONT-A-CELLES



Wallonie

Dossier n° : PU/2025/013

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame BONESSO-DUBOIS**, domiciliés **rue de l'Église 154D à 6230 Pont-à-Celles**.

Le terrain concerné est situé **rue Quewée à 6230 Pont-à-Celles** et est cadastré **Pont-à-Celles (1) section A n° 329K et n° 328C**.

Le projet consiste en la **réalisation d'une habitation isolée**.

Le projet s'écarte du **Guide Communal d'Urbanisme zone 'A4. Aire des constructions semi-continues de type villageois'** sur les points suivants :

- **Façades** : les baies ne sont pas toujours alignées verticalement sur au moins un de leurs côtés ;
- **Implantation** : implantation d'une habitation 4 façades ;
- **Implantation** : le volume secondaire se situe à l'avant du volume principal ;
- **Recul avant** : le recul avant du volume principal est supérieur à 4m par rapport à l'alignement ;
- **Emprise au sol** : la profondeur maximale hors-sol du volume principal est supérieure à 10m ;
- **Hauteur** : la hauteur sous corniche de la façade avant du volume principal est supérieure à 6m ;
- **Toiture** : la hauteur du versant de toiture du volume secondaire est supérieure à la hauteur du mur sous corniche ;
- **Garage** : celui-ci n'est pas situé au niveau de la voirie.

Le dossier peut être consulté dans les locaux de l'Administration communale, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, les jours ouvrables suivants :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h45.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Cadre de Vie (Mmes Adélaïde CAMBIER et Laura GOLARD - Tél. 071/84.90.65) de l'Administration communale de Pont-à-Celles.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer par courrier ordinaire du **17 mars 2025** au **31 mars 2025** au Collège communal à l'adresse suivante : Administration communale de Pont-à-Celles, Place Communale, 22 à 6230 Pont-à-Celles.

Date d'affichage de l'annonce : **le 12/03/2025**

A Pont-à-Celles, le 5 mars 2025

Par le Collège communal,

Le Directeur général

Gilles CUSTERS



Philippe Knaepen

Le Bourgmestre,

Philippe KNAEPEN